

**Mémoire de la Basilique Cathédrale Marie-Reine-du-Monde et Saint-Jacques
présenté au Conseil du patrimoine de Montréal dans le cadre de sa**

*Consultation sur la constitution du site du patrimoine
du square Dorchester et de la place du Canada*

Déposé le 30 novembre 2011

Madame la présidente, nous vous remercions de nous avoir invités à nous exprimer dans le cadre de la consultation sur la constitution du site du patrimoine du square Dorchester et de la place du Canada. L'Église catholique de Montréal, dans le cadre de sa mission de propagation de la foi à des fins religieuses, charitables, éducatives et d'assistance, est un acteur de premier ordre sur la question du patrimoine culturel et surtout culturel. C'est à ce titre qu'elle souhaite participer activement à la réflexion sur la constitution de ce site.

L'archidiocèse de Montréal s'intéresse depuis longtemps à la question du patrimoine, en plus d'être un partenaire de premier ordre avec les différents paliers gouvernementaux. Déjà, le Diocèse de Montréal instituait dès 1971 son Comité d'art sacré dont le mandat consistait et consiste toujours à s'occuper entre autres du patrimoine religieux. Pour le Comité, la principale stratégie permettant de protéger ce patrimoine consiste à stimuler la concertation entre les acteurs concernés et ne fera pas exception dans le cadre de la constitution du site du patrimoine. La Basilique-Cathédrale Marie-Reine-du-Monde et le monument de Monseigneur Ignace Bourget sont désignés depuis 1999 à titre de lieu historique par le gouvernement du Canada à cause de leur importance historique nationale.

Nous saluons cette initiative de la Ville de Montréal. Par son action, elle vient réglementer un site d'importance pour les montréalais et montréalaises et bien au-delà. La Place du Canada est un espace de verdure dont l'existence rappelle, entre autres, celui de l'ancien cimetière catholique de Montréal qui occupa cet

endroit, ainsi que celui du carré Dorchester. Alors que les environs de la cathédrale se sont densifiés au cours des décennies, la Basilique-Cathédrale a conservé son rapport traditionnel avec son environnement, en plus d'être l'un des plus anciens bâtiments à s'être implanté avec l'église St-George qui subsiste encore aujourd'hui.

Les motifs qui visent à la constitution du site du patrimoine nous semblent justes et nous souhaitons que l'histoire de ce site soit mieux connue et diffusée au bénéfice de la collectivité. La présence de la maquette dans le narthex de la Cathédrale vise à notre point de vue cette diffusion.

Évidemment, nous reconnaissons que cette constitution amène des contraintes au point de vue réglementaire, auxquelles nous devons nous conformer. Une question nous préoccupe cependant. Dans l'un des documents à consulter par le public, soit le sommaire décisionnel rédigé par Madame Julie Boivin, architecte, responsable du dossier, une section de son contenu mentionne l'aspect financier relatif à ce projet. Il y est inscrit « Les propriétaires des immeubles compris dans le site du patrimoine pourraient bénéficier d'une aide financière à la restauration en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, sujette à la disponibilité des fonds ». Or cette entente disqualifie d'emblée la Basilique-Cathédrale puisqu'elle est un immeuble religieux, et qu'à ce titre, elle ne peut demander une aide financière que par le programme du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Nous apprécions grandement l'aide financière de ce programme et nous ne voulons nullement remettre en question cette aide. Notre but vise seulement à attirer votre attention sur le fait que la Cathédrale n'aurait pas droit à une aide financière relativement à son statut d'inclusion dans le site du patrimoine du square Dorchester et de la Place du Canada. Cette situation nous serait grandement défavorable.

Conclusion

Avant d'être une œuvre architecturale et d'art, l'église est un lieu de vie où la communauté chrétienne se rassemble, tout en offrant des services appréciés de la population. L'Église catholique de Montréal est consciente de la richesse de son patrimoine. Empreintes du temps, symboles tangibles de la foi et d'une cohésion sociale, les églises sont les témoins matériels de nos croyances. Notre collaboration jusqu'à aujourd'hui avec les différents paliers gouvernementaux a permis et permettra encore, moyennant certaines bonifications, nous en sommes convaincus, d'assurer une complémentarité dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux et de la Basilique-Cathédrale Marie-Reine-du-Monde en particulier.

Monseigneur Robert Sansoucy, C.S.S.

Curé de la Basilique-Cathédrale Marie-Reine-du-Monde et administrateur de la résidence de l'Archevêché